



AESH et AED stop à la précarité !

SALAIRES, TEMPS DE TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL, RECRUTEMENT

AESH :

Le 16 décembre 2025 se tiendra le CSA ministériel où siègent les organisations syndicales représentatives. A cette occasion sera examiné le budget pour la prochaine rentrée scolaire. Plus de 45 000 élèves en situation de handicap n'ont pas d'accompagnement depuis la rentrée 2025 : c'est un véritable scandale ! Le gouvernement prévoit seulement 1 200 recrutements d'AESH dans le prochain budget ! Le compte n'y est pas et laisse présager de nouvelles difficultés.

Les AESH, désormais le deuxième corps de métier de l'Éducation nationale (140 000 agent·es), n'ont toujours pas de statut ! Pourtant, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'École. C'est un véritable métier avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves et qui relève d'un véritable statut.

L'École doit être pleinement inclusive pour bâtir une société réellement inclusive, sans discrimination pour les personnes en situation de handicap. La loi de 2005 inscrit l'obligation d'accompagnement humain des élèves en situation de handicap car cela répond à un besoin permanent. **Pour rendre ce métier indispensable, attractif :**

Nous revendiquons :

- Un temps complet à 24h d'accompagnement élève
- Le versement de la Prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015.
- L'abandon des PIAL et l'arrêt de la mise en place des PAS
- L'arrêt de la mutualisation des accompagnements (2 élèves max accompagné.es)
- Le recrutement massif d'AESH
- La création d'un statut de la fonction publique de catégorie B protecteur et sa grille indiciaire avec possibilité d'une évolution de carrière
- Une formation initiale et continue

AED :

Précarité, conditions de travail dégradées...les combats pour les AED sont nombreux, à commencer l'amélioration de leurs conditions de travail et le respect de leurs droits. Alors que les Assistant·es d'Éducation assurent des missions essentielles pour le fonctionnement des établissements scolaires, ils et elles sont parmi les personnels les plus précaires et les moins reconnus au sein de l'Éducation nationale. Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier le nouveau cadre de gestion des Assistant·es d'Éducation au Bulletin Officiel. Rien de nouveau sous le soleil, ou si peu. Le renouvellement de contrat CDD reste au bon vouloir des chef·fes d'établissement. L'accès au CDI, gagné par la grève des AED en 2020/2021, n'est pas automatique et est soumis à l'arbitraire des critères des rectorats. Toujours pas de grille nationale de salaire pour les AED en CDI, et toujours rien dans l'académie de Montpellier. Toujours pas de droit à la mobilité. Et cerise sur le gâteau : les heures de nuit en internat ne sont comptabilisées que comme un forfait de 3h pour une présence effective d'au moins 8h.

Contre la précarité et l'arbitraire de la hiérarchie, pour assurer véritablement et dans de bonnes conditions les missions éducatives et pour de meilleurs salaires :

Nous revendiquons dans l'immédiat :

- une augmentation des salaires dans le cadre d'une nouvelle grille
- le versement de la Prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015.
- la fin de l'annualisation du temps de travail, la baisse du temps de travail et la prise en compte de la totalité des heures d'internat.
- Le recrutement de postes d'AED
- la généralisation de contrats CDD d'une durée de 3 ans, la transparence pour l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout des 6 ans ;
- la gestion des personnels AED par les services académiques
- une formation initiale et continue dès la prise de fonction

Mardi 16 décembre 2025 - Montpellier – 14H Place de la Comédie